

MARCHÉ AUX PUCES D'EICHHOFFEN DU 2 JUILLET 2023

Organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers d'Eichhoffen

Dossier d'inscription

Renseignement au 06.82.31.97.32 ou 03.88.08.85.03 ou 06.75.22.71.13

Dossier à retourner **avant le 18 juin 2023**

Ne seront pris en compte que les dossiers retournés complets

Renvoyer le dossier à l'adresse suivante : M. Bertrand LAVIGNE
5 rue du Vignoble
67140 EICHHOFFEN

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

ADRESSE : _____

CODE POSTALE : _____ **VILLE :** _____

TÉLÉPHONE : _____

Prix des emplacements :

Particuliers : 5 mètres linéaires : 10 € + 2,5 € le mètre supplémentaire
5 mètres : 10 € ou + ____ X 2,5 € = _____ €

Professionnels : 5 mètres linéaires : 15 € + 2,5 € le mètre supplémentaire
5 mètres : 15 € ou + ____ X 2,5 € = _____ €

Type de vente : _____

Joindre un chèque à l'ordre de l'amicale des pompiers d'EICHHOFFEN, ou espèces correspondant au montant des mètres linéaires, avec une photocopie de la carte d'identité.

Le(la) soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance du règlement au dos de la feuille.

Les emplacements devront être libérés dans un parfait état de propreté.

Date : _____

Signature :

RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES

- Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer, avant le délai indiqué au *recto*, le coupon réponse totalement rempli accompagné du règlement.
- Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.
- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
- Votre N° d'emplacement vous sera attribué le jour même.
- Les stands de boisson et de restauration sont réservés exclusivement aux organisateurs.
- Le prix des emplacements pour les particuliers est de 10 € pour 5 mètres linéaires plus 2,5 € par mètre supplémentaire.
- Le prix des emplacements pour les professionnels est de 15 € pour 5 mètres linéaires plus 2,5 € par mètre supplémentaire.
- Toute déclaration et/ou vente frauduleuse seront poursuivies conformément aux dispositions pénales.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- La vente d'animaux est strictement prohibée.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation, manipulation de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent être tenu en laisse.
- L'amicale des pompiers d'Eichhoffen décline toute responsabilité en cas d'accidents pouvant survenir au stand, ou dans le périmètre de la manifestation.
- Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations, le cachet de la poste faisant foi.
- L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et propre.
- La mise en place des exposants se fera de 6 heures à 8 heures. Toute place non occupée à 8 heures sera réaffectée.
- Les transactions ne débiteront pas avant 7 heures du matin.
- Les emplacements doivent être libérés à 19 heures dans un parfait état de propreté.
- En cas de non respect de ce règlement, l'Amicale des Pompiers sera le seul juge pour prendre tout disposition nécessaire.
- Ce règlement a été déposé à la mairie d'Eichhoffen et à la gendarmerie de Barr.
- Tous litiges entre exposants et acheteurs ne concernent pas les organisateurs.
- Photocopie de la carte d'identité exigée, ainsi que le N° d'immatriculation au Registre du Commerce pour les professionnels.
- La vente de glace pilée est interdite.

Le président de l'Amicale